

Résolution présentée par la délégation du

Luxembourg

Thème Agenda 2030 du développement durable

Concerne Instauration d'une taxe sur les transactions financières internationales afin de financer la lutte contre le réchauffement climatique

L'Assemblée Générale,

Alarmée par le manque d'engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique et la promotion du développement durable, malgré l'augmentation de la surface dévastée de la forêt d'Amazonie ayant augmenté de 33% entre 2023 et 2024 selon Greenpeace, et par les effets dévastateurs de la pollution plastique qui tue environ 1,5 millions d'animaux par année dans nos océans d'après The Sea Cleaner, association chargée de la protection de l'environnement marin,

Observant que les taxes sur la fiscalité environnementale concernant seulement les transports de marchandises, les émissions de CO2 et la combustion fossile sont insuffisantes à récolter les fonds d'investissement nécessaires pour les objectifs de l'Agenda 2030,

Constatant que ces taxes représentent un capital par année de seulement 406 milliards d'euros à la fin de 2022, tandis que le besoin d'investissement pour les objectifs de l'UE pour l'Agenda 2030 s'élèverait à 813 milliards d'euros par an, soit le double selon l'I4ce, institut de l'économie pour le climat basé en France,

Propose d'instaurer une taxe-Eco de 0,1% sur toutes les transactions financières internationales dans les pays dotés d'un PIB de minimum 20 milliards d'euros, sachant qu'elle représenterait une somme de 405 milliards d'euros supplémentaires par an, selon une projection basée sur la TTF française,

- de consacrer un secteur de la Banque mondiale uniquement à l'investissement des fonds récoltés dans le but du développement durable et la lutte contre le réchauffement climatique ;
- d'investir l'argent produit par cette taxe-Eco dans des projets environnementaux, afin d'atteindre le taux d'investissement de 813 milliards d'euros par an visé par l'UE pour l'Agenda 2030 ;
- l'instauration de cette taxe en échange d'une certaine confidentialité et sécurité fiscale pour les pays identifiés comme des havres de paix financiers, tels le Luxembourg.

Le texte français fait foi